

Frontières étatiques, frontières mobiles et rentes frontalières dans l'espace saharo-sahélien

Par Emmanuel Grégoire

Emmanuel Grégoire, Directeur de recherche émérite IRD UMR Prodig
emmanuel.gregoire@ird.fr

La question des frontières saharo-sahéliennes demeure un problème épineux que des crises remettent régulièrement à la une de l'actualité. La balkanisation du Sahara imposée par la colonisation puis reprise lors de l'accession à l'indépendance des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne n'a en effet toujours pas été acceptée. D'abord, certains États remirent en cause ces frontières comme le fit la Libye à propos de la bande d'Aozou rattachée au Tchad. Ce fut ensuite les populations sahariennes elles-mêmes à commencer par les Touaregs dont la mobilité et le contrôle territorial ont été réduits, d'où plusieurs rébellions contre les États centraux, celle de 2012 ayant été jusqu'à proclamer l'indépendance de ce que les Touaregs maliens considéraient être leur pays (l'Azawad). Plus récemment, les partisans d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et des organisations djihadistes qui lui sont affiliés non seulement se jouent des frontières depuis leur implantation dans le nord du Mali (2006), mais les outrepassent en voulant instaurer « l'État islamique dans le Grand Sahara » (EIGS). Le contexte géopolitique leur est favorable, car ils font face à des États faibles (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) confrontés au sous-développement.

Du point de vue économique, ces frontières constituèrent un obstacle aux circulations marchandes et humaines durant la colonisation et les premières années qui suivirent l'indépendance des pays. Depuis lors, bien que réelles, elles perdent toute signification étant sans cesse transgressées : les acteurs les contournent ou les détournent à leur profit si bien qu'elles sont devenues de véritables « passoires », situation dont bénéficient les trafiquants de drogues, les contrebandiers, les populations, les migrants ainsi que les corps constitués (douaniers, policiers, militaires, *etc.*) qui perçoivent des prébendes.

Dans une perspective historique, nous retracerons ici l'évolution du rôle politique et économique des frontières saharo-sahéliennes, de l'Atlantique au

Darfour, depuis leur tracé jusqu'à la période contemporaine : bien que délimitées depuis plus d'un siècle, nous verrons qu'elles demeurent davantage des frontières de cartes plus qu'une réalité sur le terrain.

► Le rôle politique des frontières saharo-sahéliennes

À l'ère précoloniale, le Sahara constituait un espace de transit de biens et d'idées (notamment religieuses) sans frontières aux mains de différents pouvoirs et animé par de multiples circulations : chaque tribu ou chaque confédération n'a jamais tenu qu'un segment des routes transsahariennes et des grands États comme le royaume du Ghana, les empires du Mali, de Gao et du Bornou les ont dépassées en les associant (Retailé, 2018 dans ce volume). La conquête coloniale bouleversa ce vaste espace désertique auparavant ouvert pour en faire une aire scindée par de nouvelles frontières rectilignes que les puissances européennes s'efforcèrent de contrôler malgré la longueur des distances et l'hostilité de l'environnement.

La colonisation : un Sahara convoité pour les richesses de son sous-sol et découpé

La Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) procéda au partage de l'Afrique pour mettre fin aux heurts qui se produisaient entre puissances colonisatrices. La France se vit attribuer une grande partie du Sahara : le désert français (4,3 millions de km²) s'étendait, d'est en ouest, de la frontière de la république du Soudan jusqu'aux rives de l'Atlantique et, du nord au sud, du pied de l'Atlas saharien jusqu'à la courbe du Niger. Toutefois, sa conquête n'était pas achevée au moment de ce partage : il fallut en effet attendre la fin du XIX^e siècle marquée par la prise d'In Salah (Algérie) et le succès de la mission Foureau-Lamy. Partie d'Alger, celle-ci atteignit le lac Tchad où elle vainquit, avec le renfort de la mission Gentil venue du Congo, le royaume du Bornou (bataille de Kousseri du 22 avril 1900). Cinq ans auparavant (1895), la France avait créé l'Afrique-Occidentale française (AOF) : au Sahel, de nouvelles frontières rectilignes séparaient désormais la Mauritanie, le Mali et le Niger des territoires du Sud algérien. Quant à l'Afrique-Équatoriale française (AEF), elle ne fut fondée qu'en 1910, sa partie saharienne étant constituée du seul Tchad. AOF et AEF furent subdivisées en treize territoires séparés par des frontières lignes qui divisèrent souvent des groupes consanguins : elles furent donc perçues par ces derniers comme illégitimes, voire illégales, ne renvoyant à aucune réalité historique, géographique, géomorphologique, ethnique, politique ou linguistique.

Alors que se profilait l'indépendance des pays, la France projeta de soustraire le Sahara à l'Algérie (départements des Oasis et de la Soura) et aux territoires d'Afrique subsaharienne en créant l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS). Pour cela, elle s'était attachée l'adhésion des populations sahariennes (Touaregs et Chaambas) qui entretenaient de bons rapports avec l'administration. Celles-ci sentaient que la constitution de nouveaux États-nations ne se ferait pas à leur avantage¹, les nouvelles élites nationales étant composées d'hommes originaires du nord en Algérie et du sud au Mali, au Niger et au Tchad. Aussi, l'OCRS a-t-elle fait naître chez ces peuples l'espoir de retrouver une certaine autonomie et peut-être même leur indépendance. Pour ses initiateurs, l'unité du Sahara a été rompue par la colonisation, ce qui faisait obstacle à l'organisation d'une économie d'ensemble. La loi l'instaurant fut promulguée le 10 janvier 1957, c'est-à-dire peu après la découverte des gisements de pétrole d'Hassi Messaoud. Son objectif était d'encourager l'expansion économique et la promotion sociale des régions sahariennes. Mais, la France voyait surtout là le moyen de s'assurer des matières premières (pétrole, uranium, fer, *etc.*) et de sauvegarder ses zones d'expérimentations nucléaires du Sud algérien (Ecker et Reggane). L'OCRS apparut très vite comme un État dans l'État, car elle empiétait sur l'autorité des représentants de la France en Algérie et en Afrique subsaharienne (Grégoire, 1999). Si les hommes politiques maliens n'adhèrent pas au projet, le Nigérien Diouri Hamani et le Tchadien François Tombalbaye y apposèrent leur signature. Mais la principale opposition vint du Front de libération nationale algérien qui dénonça la partition du pays. Les accords d'Evian (1962) mirent donc fin à l'OCRS.

Les litiges frontaliers entre les nouveaux États

En accordant l'indépendance à l'Algérie (1962) et aux pays sahéliens (1960), la France abandonna un vaste espace désertique aux frontières contestées et contestables tant elles étaient plaquées et rigides. Ces nouveaux États sahéliens présentent une certaine unité sociologique étant tous peuplés au sud, de populations noires sédentaires vivant de l'agriculture tandis que leur partie septentrionale est le berceau de pasteurs maures, touaregs et toubous ainsi que d'oasiens. S'ils ne dénoncèrent pas le tracé des frontières afin de ne pas déstabiliser la région², des conflits frontaliers se produisirent à

1. Les Touaregs ont été répartis par la colonisation au sein de cinq États : le Niger où ils sont environ 800 000, le Mali (plus de 500 000), l'Algérie (30 000), la Libye (10 000) et le Burkina Faso (150 000).

2. L'Organisation de l'Unité africaine se prononça pour le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (21 juillet 1964).

l'occasion de l'indépendance du Sahara espagnol (1975) ou de litiges entre États voisins.

Le conflit du Sahara occidental, territoire situé entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie débuta lorsque l'Espagne céda à ces deux derniers pays son ancienne colonie (Accords de Madrid du 14 novembre 1975). Les appels répétés de l'ONU demandant que la population sahraouie puisse exprimer librement son choix à travers un référendum d'autodétermination avaient donc été ignorés. Dans le même temps, le Front Polisario, mouvement nationaliste sahraoui né en 1973, s'opposait à cette partition et créa un État indépendant (1976), la République arabe sahraouie démocratique (RASD), avec le soutien de l'Algérie qui accueillait dans des camps de fortune dressés à Tindouf de nombreux réfugiés sahraouis. Dans ce contexte, les forces marocaines et algériennes s'affrontèrent entre fin 1975 et 1976, l'Algérie s'opposant à la main mise marocaine sur l'ancien Sahara occidental³. De son côté, le Front Polisario se livra à une guerre d'embuscade qui prit fin en 1991, suite à un cessez-le-feu signé avec le Maroc. Depuis lors, on assiste à un enlèvement diplomatique du conflit. Sur le terrain, le Maroc administre désormais environ 80 % du territoire, tandis que le Front Polisario en contrôle 20 % laissé par le Maroc derrière une longue ceinture de sécurité, le « mur marocain de défense » devenu *de facto* la frontière (Bennafla, 2013). Le statut final du Sahara occidental, qui figure toujours sur la liste des « territoires non autonomes » de l'ONU, reste à déterminer de même que le tracé de ses frontières⁴.

Le second conflit touchant les frontières sahariennes porta sur la bande d'Aozou, territoire tchadien de 114 000 km² revendiqué par la Libye, qui l'envahit en 1973 puis l'annexa en 1976, avant sa reconquête par le Tchad en 1987. Comme beaucoup d'autres différends frontaliers, ce conflit tire son origine de la période coloniale. Il s'agit de divergences d'interprétation des accords franco-britanniques de 1899 et de 1919 puis des accords signés entre Pierre Laval et Benito Mussolini (7 janvier 1935) en vertu duquel la France céda à l'Italie le territoire connu sous le nom de bande d'Aozou (Lanne, 1982). Saisie par les deux États, la Cour internationale de la justice de La Haye reconnut la souveraineté du Tchad (3 février 1994). Peu après (4 avril), ils conclurent un accord sur les modalités pratiques d'exécution de l'arrêt rendu : la Libye accepta de retirer ses troupes et les deux pays convinrent de procéder à la démarcation de la frontière en conformité avec l'arrêt de la Cour.

3. La Mauritanie se retira du conflit et abandonna toute prétention territoriale en 1979.

4. Cette situation se retrouve dans la région de Figuig au Nord-Est de Tindouf qui n'a toujours pas fait l'objet d'un accord entre le Maroc et l'Algérie.

Des tensions se produisirent entre la Libye et cette fois-ci le Niger à propos de l'oasis de Toummo dont le puits est en territoire libyen et le campement et le mont Toummo lui-même au Niger. Le chef d'État nigérien, le général Seyni Kountché, accusa le colonel Kadhafi de vouloir s'emparer de l'intégralité de l'oasis et surtout de déstabiliser son pays en encourageant les Touaregs à rejoindre la légion islamique. Les relations diplomatiques entre les deux pays redevinrent cordiales après le décès du général Kountché (1987), ce qui mit fin au différend territorial.

Le Burkina Faso et le Mali se sont aussi livrés à des affrontements en 1974 et surtout en 1989-1991, chacun revendiquant l'Agacher, bande de terrain frontalière de 275 km de long sur 50 de large située à l'extrême nord-ouest du Burkina Faso. Finalement, ils portèrent le conflit devant la Cour internationale de justice. Se basant sur la reconnaissance par les deux parties de la frontière établie avant l'indépendance, la Cour partagea les 3 000 km² de façon presque égale entre les deux États selon cette frontière. Elle accorda la zone occidentale au Mali, la partie orientale au Burkina. Le président malien qualifia le jugement de « très satisfaisant ». Pour le président Thomas Sankara, « l'imprécision de la frontière ne sera plus jamais une source d'affrontements ».

La remise en cause des frontières coloniales par des groupes ethniques ou religieux

Elle fut, tout d'abord, le fait des Touaregs malien et nigérien : les indépendances scellèrent ce qu'ils vécurent comme le démembrement de leur corps politique et social et leur marginalisation politique, la France transmettant le pouvoir aux nouvelles élites nationales au sein desquelles ils étaient peu représentés d'où leur amertume. Depuis lors, ils revendiquèrent à plusieurs reprises leur autonomie et parfois même leur indépendance si bien que leurs rapports avec le pouvoir central des différents États demeurent aussi conflictuels qu'ils l'avaient été avec la France. À partir de 2006, ce furent les groupes djihadistes implantés dans le nord du Mali qui contestèrent les frontières étatiques entendant leur substituer un vaste ensemble islamique.

Frontières nationales et Touaregs

Les rébellions touarègues maliennes de 1963, de 1990-1996 et de 2006-2008 qui entraînèrent parfois avec elles d'autres nomades d'origine arabo-berbères qui exprimaient, eux aussi, leurs frustrations face aux problèmes politiques et économiques qui n'avaient toujours pas été résolus depuis l'indépendance ne remirent pas formellement en cause l'unité nationale ni les frontières du pays. Les rebelles ne revendiquaient en effet pas l'indépendance, mais

se contentaient de réclamer, d'une part, une plus grande autonomie à travers la mise en place de la décentralisation afin de gérer eux-mêmes leur région et, d'autre part, des mesures pour promouvoir le développement économique du septentrion malien (Boilley, 1999). Toutefois, la rébellion de 2006-2008 s'inscrivait dans une conjoncture nouvelle née de l'installation d'AQMI dans la zone, mais elle se démarqua de l'organisation, allant jusqu'à l'affronter pour tenter de l'en chasser. Cette nouvelle donne et la menace qu'elle représentait pour la stabilité et l'unité du pays obligèrent les autorités maliennes à résoudre rapidement la crise. La négociation entre les deux parties déboucha sur les Accords d'Alger (juillet 2006), qui devaient devenir la base des relations entre les populations du Nord et le reste du pays, car ils rendaient possible l'intégration des populations touarègues et maures au sein de la nation malienne (Boilley, 1999). Ces accords d'Alger tardèrent à se concrétiser et les opérations de développement promises furent insuffisantes pour relancer l'économie régionale (Grégoire, 2013). Aussi, jusqu'au déclenchement de la rébellion de 2012, on peut estimer qu'aucune solution consensuelle n'avait été véritablement trouvée et que « problème touareg » malien n'était toujours pas résolu. Certains observateurs estimaient que le « pire » avait été évité, à savoir une collusion entre les rebelles touaregs et les islamistes d'AQMI. Elle se produisit en 2012.

Cette nouvelle révolte prit une grande ampleur parce que le contexte régional avait profondément changé avec l'ancrage territorial plus fort d'AQMI, la chute du colonel Kadhafi (octobre 2011) et l'essor du trafic de drogue, qui permit aux Touaregs de disposer de moyens financiers. À l'origine du conflit se trouve le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) créé à Kidal le 15 octobre 2011. Animé par des Touaregs de la région et d'autres revenus de Libye bien armés, le MNLA estimait que le pouvoir central n'avait pas respecté les engagements pris lors des Accords d'Alger, notamment concernant la décentralisation et le développement des régions septentrionales. Face à la concentration de troupes régulières dans le nord du Mali, le MNLA déclencha les hostilités. Mieux équipé que les mouvements passés, il s'opposa frontalement à l'armée malienne et non plus sous forme de guérillas. Après de violents combats, il s'empara de Ménaka, Tessalit, Kidal, Gao et Tombouctou au cours du premier trimestre 2012. Dès lors, il était évident que les islamistes d'AQMI se battaient aux côtés du MNLA. Fort de sa victoire, le MNLA proclama l'indépendance de l'Azawad (6 avril 2012) et le Mali fut, *de facto*, amputé de plus de la moitié de son territoire étant divisé par une nouvelle frontière tracée selon un axe nord-sud. Le pays retrouva son unité grâce à l'opération française Serval qui reprit aux rebelles touaregs et aux islamistes d'AQMI les territoires perdus (janvier 2013) : l'État de l'Azawad n'aura donc survécu que neuf mois.

Contrairement aux deux précédentes rébellions maliennes, celle de 2012-2013 ne s'est pas propagée au Niger comme de nombreux observateurs le craignirent (Grégoire, 2013). À cela, plusieurs raisons : la volonté du président Mahamadou Issoufou de régler la question touarègue en nommant la plupart des dirigeants des rébellions à des postes de responsabilités administratifs et politiques, la mise en place de la décentralisation, concession faite à la rébellion de 1991-1995, qui a permis d'associer les populations à la gestion de leur région, le fait qu'AQMI ne soit pas implanté au Niger alors qu'il a été un puissant facteur de déstabilisation au Mali, un trafic de drogue moins important au Niger qu'au Mali et enfin et surtout l'État nigérien est plus fort que son homologue malien et la France a de gros intérêts économiques au Niger (exploitation des mines d'uranium), ce qui n'est pas le cas du Mali. Toutefois, les frontières nigéro-maliennes et nigéro-libyennes sont franchies en toute impunité par les groupes djihadistes qui s'approvisionnent en armes en Libye ainsi que par des rebelles touaregs qui font la navette entre les régions de Kidal et de Ghât et d'Ubari où se trouvent leurs frères libyens.

Frontières nationales et djihadistes

Des dissensions au sein du GIA (Groupe islamique armé) conduisirent à son éclatement (1998) et à la création du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) par Abdel Malek Droukdal qui entendait poursuivre le *jihad* contre les militaires algériens afin d'établir un État islamique. En 2006, le GSPC fit allégeance à Al-Qaïda d'Oussama Ben Laden et devint, en 2007, Al-Qaïda au Maghreb islamique. Pour compenser ses revers militaires dans le nord de l'Algérie, une frange d'AQMI se replia dans le sud pays et au Mali (Grégoire, 2013). Son objectif était d'instaurer une vaste zone de non-droit pour s'y livrer à toutes sortes de trafics, d'y appliquer la sharia et d'étendre son influence en constituant un émirat qui couvrirait une partie de l'extrême sud-ouest algérien, du nord de la Mauritanie, du Mali et du Niger jusqu'aux confins du lac Tchad : il s'agissait donc de remettre en cause les États et leurs frontières pour édifier un nouvel et vaste ensemble islamique.

Pour cela, trois grandes katibas (phalanges) furent mises en place. Elles sont à l'origine de la déstabilisation du Sahel jouant un rôle important dans les domaines militaires et du terrorisme. AQMI franchit ainsi maintes fois la frontière nigéro-malienne pour s'emparer d'otages au Niger : des commandos extrêmement mobiles et bien armés procédèrent par intrusions brèves, répétées et parfois éloignées de la frontière pour capturer des « Blancs » ou

mener diverses opérations⁵. Ce fut, tout d'abord, l'enlèvement de l'humanitaire français Michel Germaneau (20 avril 2010) exécuté quelques mois plus tard (22 juillet), en représailles à une tentative de libération opérée par l'armée mauritanienne aux côtés des forces françaises, lors du combat d'Akla (Mali). Ce fut ensuite le spectaculaire enlèvement à Arlit de sept employés des sociétés françaises Areva (uranium) et SATOM (travaux publics) en septembre 2010. Ils ne furent libérés qu'en octobre 2013 soit après mille jours de détention et suite à d'après négociations entre Abu Zeid, responsable d'une des katibas d'AQMI, et le gouvernement français, contraint de verser une rançon malgré les démentis. Enfin, en janvier 2011, ce fut le rapt de deux jeunes gens dans un restaurant de Niamey qui se termina par leur décès lorsque l'armée française tenta de les libérer à la frontière nigéro-malienne en attaquant le convoi de véhicules qui les emmenait dans la région de Kidal. D'autres otages français et étrangers furent capturés par la suite avec la même stratégie : enlèvements au Niger, au Burkina Faso ou au Mali puis détention dans la région montagneuse de l'Adrar des Iforas (Mali), le temps d'obtenir des rançons au montant élevé.

À l'instar des groupes rebelles touareg qui déstabilisent les pouvoirs centraux maliens et nigériens à partir des marges nationales, AQMI adopta la même stratégie à l'égard du gouvernement algérien et plus encore des États sahéliens afin de créer un « Grand Sahara », base arrière d'une légion islamique répondant au vœu de feu Oussama Ben Laden (Bourgeot, 2011). Dans ce contexte, les frontières et l'hinterland saharien sont de moins en moins contrôlés par les États : à des frontières étatiques statiques et très poreuses se sont substituées des frontières informelles et mobiles qui s'étendent lors des conquêtes territoriales des organisations islamistes ou qui, au contraire, se rétractent lors de leurs revers militaires. C'est exactement ce qui s'est produit au Mali où AQMI et d'autres groupes salafistes assistés des rebelles touaregs du MNLA et d'Ansar Dine s'emparèrent de plus de la moitié du pays avant de voir leur territoire se réduire sous l'effet de l'opération Serval. Ces frontières mobiles et invisibles se juxtaposent aux frontières étatiques comme l'illustre la situation de la région de Kidal où l'État central ne parvient toujours pas à restaurer son autorité. Plus à l'Est, la secte salafiste Boko Haram fait également fi des frontières qui séparent le Nigéria, du Cameroun, du Niger et du Tchad afin d'édifier un califat islamique dans le bassin du lac Tchad. Comme AQMI, Boko Haram a subi des revers militaires et vu son emprise territoriale diminuée, ce qui n'empêche pas son pouvoir de nuisance

5. Attaques par les « Signataires du sang » de Mokhtar Ben Belmokhtar et le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest) de l'usine d'uranium de la SOMAÏR d'Arilit et de la caserne militaire d'Agadez.

d'être encore bien réel (opérations de commandos, attentats-suicides) dans tout le bassin du lac Tchad (Grégoire, 2015 ; Pérouse de Montclos, 2016).

Pour lutter contre ces mouvements djihadistes, les puissances étrangères ont accru leurs forces militaires dans l'aire saharo-sahélienne. Les événements du 11 septembre 2001 ont poussé les États-Unis à engager une « guerre globale contre le terrorisme ». En novembre 2002, ils lancèrent le *Pan Sahel Initiative* (PSI) dont l'objectif est de protéger les frontières sahariennes contre les trafics d'armes, de drogue et les mouvements terroristes internationaux (Bourgeot, 2011). Ce PSI a été suivi du TSTCP (*Transsahara counterterrorism Partnership*) visant à former les armées nationales à la lutte contre le terrorisme islamiste. De son côté, la France renforça sa présence militaire au Mali, au Niger et au Burkina Faso où elle dispose de plusieurs bases. Mais, contrairement aux djihadistes qui se moquent des frontières, ces puissances étrangères sont tenues de les respecter, ce qui limite leurs actions : installés dans l'ancien fort colonial de Madama proche de la frontière libyenne, les militaires français ne peuvent ainsi poursuivre trafiquants et terroristes en Libye.

► Le rôle économique des frontières saharo-sahéliennes

Les frontières saharo-sahéliennes ont été tracées pour séparer les territoires conquis par les différentes puissances coloniales. Elles n'y sont parvenues que durant la période coloniale et les premières années qui suivirent l'indépendance des pays. Par la suite, elles ne constituèrent plus un obstacle aux circulations humaines et marchandes en raison de leur perméabilité qui a été un adjuvant aux échanges dans la mesure où les populations ont su jouer et se jouer des conséquences économiques de leur instauration : hétérogénéité des politiques publiques (étatiques pour certains comme l'Algérie, plus libérales pour d'autres) et douanières suivies par les États, appartenance à des zones monétaires distinctes (franc CFA, dinars algérien et libyen, dirham marocain, ouguiya mauritanien, livre égyptienne et soudanaise), utilisation parfois de monnaies inconvertibles d'où un marché parallèle des changes, prix et disponibilités des produits agricoles et manufacturés variables d'un pays à l'autre. En prenant l'exemple du gros commerce de fraude portant sur le lait en poudre *lahda* longtemps subventionné en Algérie, Judith Scheele (2012) qualifie ainsi les frontières « de ressource pour les commerçants et les populations qui parviennent à se ravitailler à bon marché ». Au fil du temps, la faiblesse des encadrements territoriaux étatiques due à l'immensité des espaces et à l'inhospitalité de l'environnement finit par faire prendre conscience aux populations des opportunités qu'elles pouvaient tirer de l'existence des frontières si bien qu'elles sont devenues indispensables aux économies locales,

régionales et internationales alors que les États sont obligés de défendre le principe de leur intangibilité pour maintenir leur souveraineté.

L'ère précoloniale : un Sahara ouvert et sans frontières

L'aire saharo-sahélienne n'étant pas découpée en sous-ensembles à l'ère précoloniale, les échanges entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne s'effectuaient « sans frontières », ce qui ne signifie pas pour autant librement parce que les grandes routes étaient contrôlées par des groupes arabes ou touaregs qui percevaient des tributs sur le passage des caravanes (Bourgeot, 1995). Les explorateurs européens qui partirent à la découverte du Sahara au milieu du XIX^e siècle rapportent que ses deux rives étaient étroitement liées malgré un environnement désertique et un climat hostile. Le négoce transsaharien était alors florissant et portait sur la traite des esclaves ainsi que sur une multitude de produits : certains étaient exportés depuis le Sahel vers l'Afrique du Nord (peaux tannées, henné, gomme arabique, *etc.*) voire en Europe (plumes d'autruche, ivoire, poudre d'or, *etc.*) tandis que d'autres étaient importés au Sahel depuis le Maghreb (corans, cotonnades, chéchias, burnous, *etc.*) et l'Europe (tissus, sucre en pains, armes à feu, thé, quincaillerie, *etc.*). Parallèlement, des caravanes acheminaient des dattes, des céréales, du bétail ainsi que diverses marchandises d'une oasis à l'autre tandis que d'autres reliaient ces oasis aux villes du Sahel : des convois de chameaux apportaient le sel et le natron de Bilma (Niger) et de Fachi (Niger) à Agadez (Niger), Zinder (Niger) et Kano (Nigeria) tandis que l'*azalai* transportait le sel gemme des mines de Taoudéni jusqu'à Tombouctou et d'autres marchés régionaux.

L'époque coloniale : un Sahara quadrillé aux frontières contrôlées

Ces flux à courte et longue distance furent perturbés par la mise en place des frontières et la volonté des puissances colonisatrices de détourner à leur profit le négoce transsaharien. S'il s'opérait, auparavant, dans un espace ouvert, la conférence de Berlin lui imposa un quadrillage spatial délimité par des frontières tracées *ex nihilo* et par conséquent illégales aux yeux des populations.

En balkanisant l'espace saharo-sahélien, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie qui s'était emparée de la Libye après en avoir chassé l'occupant turc, bouleversèrent l'économie régionale : d'une part, le commerce transsaharien périclita, car ces puissances interdirent la traite esclavagiste qui en était un des principaux piliers. D'autre part, les deux premières mirent en place des voies de communication modernes qui partaient du golfe de Guinée pour remonter à l'intérieur de l'Afrique : il s'agissait pour elles d'affaiblir les

échanges transsahariens au profit des flux côtiers. Le commerce caravanier ne put tenir la concurrence de ces nouvelles routes qui offraient des conditions de transport plus avantageuses et sûres (des bandes de pillards attaquaient souvent les caravanes lors de la traversée du désert). Selon André Bourgeot (1989), les Anglais organisèrent gratuitement un service de transport de marchandises reliant, par mer, Tripoli à Lagos d'où elles regagnaient Kano par chemin de fer. De son côté, la France freina les grands flux marchands entre le pays houssa, et le Fezzan, la Tripolitaine ainsi que la Cyrénaïque passés sous la tutelle de l'Italie⁶.

Ces mesures destinées à faire des frontières de véritables obstacles aux échanges affectèrent les économies régionales et suscitèrent le mécontentement des populations. Aussi, pour relancer le négoce saharien, la France organisa (1930) par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Tamanrasset une foire ouverte aux ressortissants des pays de l'Afrique occidentale française (AOF), son objectif étant de trouver de nouveaux débouchés aux commerçants algériens touchés par la fermeture partielle des marchés européens consécutive à la crise de 1929. À la même époque, l'arrivée de l'automobile révolutionna le transport saharien en rapprochant lieux et populations : des véhicules sans cesse plus performants permirent de traverser plus aisément le désert et de mieux contrôler les frontières si bien qu'on peut estimer que durant la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à la fin de l'époque coloniale, les circulations humaines et marchandes furent limitées dans tout l'espace saharo-sahélien. Seuls, quelques courants commerciaux anciens parvinrent à se maintenir comme les caravanes de sel et les micros échanges qui s'effectuaient entre oasis et ceux-ci et les villes sahéliennes.

Des indépendances aux années 1990 : un Sahara aux frontières sous surveillance

L'accession à l'indépendance des pays n'entraîna pas de véritable rupture avec la période coloniale : la naissance d'États modernes ne modifia pas la nature des flux marchands qui demeuraient modestes tant en valeur qu'en quantité. Les pays étaient alors soucieux de contrôler leurs frontières pour asseoir leur souveraineté, et leurs populations sahariennes qui avaient vu dans l'OCRS l'espoir de devenir autonomes. Il fallut attendre les années soixante-dix pour qu'on assiste à une légère reprise des échanges : des convois de camions reliaient le Sud libyen au Niger et au Tchad tandis que Tamanrasset devenait un petit carrefour commercial pour de nombreux négociants de

6. Cette politique se renforça après l'arrivée au pouvoir de Mussolini et la constitution de l'axe Rome-Berlin.

différentes nationalités qui venaient s’y ravitailler en divers produits dont le lait *lahda* que l’on retrouvait sur les marchés maliens, nigériens et même nigérians. Mais ces flux furent rapidement tributaires des relations diplomatiques entre les pays : le conflit frontalier qui opposa la Libye au Tchad à propos de la bande d’Aozou rendit impossible toute relation commerciale entre les deux pays de 1973 à 1987. De même la crise entre le Niger et la Libye (1981-1984) conduisit le général Seyni Kountché à renforcer son dispositif militaire tout le long de la frontière : Agadez et Dirkou devinrent d’importantes garnisons militaires qui commandaient une série de postes avancés (Madalewa, Madama, Chirfa, Séguédine, Dao Timmi). La frontière nigéro-libyenne fut donc très surveillée par l’armée nigérienne si bien qu’aucun camion de marchandises ne s’aventurait dans la zone⁷.

La réactivation des échanges transsahariens (1990-2005) : un Sahara mondialisé aux frontières perméables

Cette période inaugura une nouvelle ère : la surveillance des frontières saharo-sahéliennes s’affaiblit sous la pression de l’intensification des échanges clandestins, bien que perturbés, au départ, par les rébellions touarègues malienne et nigérienne du début des années 1990. Au cours de cette période, les États prirent parfois des dispositions législatives contraignantes (interdictions d’importation ou d’exportation) pour les échanges transfrontaliers. Il s’avéra que plus les frontières instaurent du droit, plus le commerce informel et la fraude prospéraient d’où un fort développement de la contrebande. Cette époque est donc caractérisée par une réouverture informelle des frontières et marquée, d’une part, par de profondes transformations nées de la mondialisation qui s’étendit à l’espace saharo-sahélien et, d’autre part, de l’insécurité qui, de résiduelle au terme des rébellions touarègues, devint structurelle avec l’implantation des groupes islamistes dans le nord du Mali. Le commerce transsaharien s’est alors diversifié au cours de cette période, la région étant désormais approvisionnée depuis la Chine *via* les ports algériens et libyens. À ces nouveaux flux, s’ajoutèrent des mouvements importants portant sur du bétail (chameaux, moutons) exporté en Libye et en Algérie depuis le Sahel et sur diverses marchandises. Au Niger, des très grosses quantités de cigarettes américaines furent acheminées à Agadez depuis les ports de Cotonou et de Lomé pour être ensuite exportées clandestinement en Libye et en Algérie où leur importation est prohibée : ce gros négoce explique la fortune d’hommes d’affaires et de hautes personnalités politiques au Niger et en Libye dont la famille du colonel Kadhafi, dans une moindre

7. Des négociants réactivèrent la voie algérienne, les camions passant par Tamanrasset, Djanet et Ghât. Ces flux étaient marginaux, car le trajet était périlleux en raison de la difficulté du parcours et coûteux.

mesure en Algérie et au Mali (Grégoire, 1999). Les années 1990 ont aussi été marquées par le développement de flux locaux et régionaux portant sur des produits vivriers et des biens manufacturés variés si bien qu'une intégration économique interrégionale s'est opérée par le bas en l'absence d'organisation supra nationale.

Des flux criminels (2006-2017) : un Sahara aux frontières incontrôlées et incontrôlables

Elles marquent une seconde rupture dans l'histoire économique des frontières saharo-sahéliennes qui vont de plus en plus s'effacer et devenir incontrôlables en raison de la multiplication des routes⁸ et d'une corruption omniprésente, depuis le poste frontalier jusqu'au sommet des États. À une économie auparavant licite et illicite s'est juxtaposée, à partir de 2006, une économie criminelle qui constitue un autre mode d'insertion du Sahara et du Sahel dans l'économie mondiale. Plusieurs auteurs (Antil, 2009 ; Simon, 2011 ; Rodier, 2010) ont montré que ce vaste ensemble est devenu une aire de transit de stupéfiants (15 % de la production mondiale de cocaïne transiterait par l'Afrique de l'Ouest) et ont décrit les principales routes empruntées par les trafiquants de hachisch et de cocaïne ainsi que l'organisation de leurs réseaux, souvent liés à la mouvance islamiste : pour s'assurer des ressources financières autres que les prises d'otages, AQMI et les organisations salafistes qui lui sont affiliées, se sont en effet impliquées dans des trafics de cocaïne en percevant des tributs sur les convois qui traversent leurs territoires ou en les escortant⁹. Ce gros trafic de hachisch et de cocaïne s'est développé parallèlement aux flux marchands régionaux et transnationaux, la porosité accrue des frontières et la faiblesse des systèmes judiciaires et policiers nationaux constituant pour les trafiquants un avantage comparatif déterminant dans leur choix d'emprunter la voie sahéenne vers l'Europe. Loin d'être combattus, ces trafics de drogues sont, au contraire, tolérés, car ils permettent l'apport d'argent que l'économie formelle et les projets de développement sont incapables de fournir aux populations. Ces flux criminels vont de pair avec une accélération de la circulation d'armes, d'abord légères au cours des années 1990 puis lourdes depuis l'implantation des groupes islamistes dans le nord du Mali et la chute du colonel Kadhafi qui avait ouvert ses stocks d'armes à ceux qui entendaient le défendre. Ces trafics de drogue et d'armes s'effectuent

8. Avec le développement de la fraude, les routes dotées de postes de douane ont été doublées de pistes parallèles qui permettent de franchir les frontières en toute impunité.

9. Alors connu sous le nom de « Mister Marlboro », Mokhtar Ben Belmokhtar fit fortune dans la contrebande des cigarettes depuis le Mali vers l'Algérie. Ce trafic puis celui de la drogue fut pour lui une source importante de revenus qui lui permirent d'acheter des armes, mais aussi de recruter des jeunes pour renforcer sa katiba.

en toute impunité : les frontières protègent les trafiquants des poursuites et ralentissent les enquêtes alors que les États s'avèrent incapables de les contrôler, car les trafiquants bénéficient de l'appui de réseaux structurés au sein desquels sont impliquées de hautes personnalités politiques des pays et des militaires de haut rang comme l'attestent les arrestations de personnages importants et de membres des forces de sécurité dans plusieurs pays (Guinée Bissau, Cap-Vert, Mali).

Des frontières et des migrants

Sur ces flux marchands transsahariens se greffèrent, à partir des années 1990, des mouvements migratoires de grande ampleur qui sont le fait de Subsahariens. D'abord timides, ces flux ne concernaient que le Sahel et le Maghreb participant à l'élargissement de l'espace migratoire régional. À partir de la chute du colonel Kadhafi et de la désintégration de l'État libyen, ils s'étendirent à l'Europe. Dans un texte publié par la revue *Hérodote*, Julien Brachet, Armelle Choplin et Olivier Pliez (2011) expliquent qu'à la migration « à destination du Sahara s'est ajoutée une migration entre les deux rives du Sahara » puis une « migration transsaharienne à destination de l'Europe ». Le Sahara est donc devenu une frontière migratoire de l'Europe. L'accroissement des contrôles des migrants en zone saharienne a redéfini la géopolitique de l'espace et trois frontières se dessinent. La première correspond aux limites politiques de l'espace Schengen et est de plus en plus efficacement fermée. La deuxième, le long des côtes d'Afrique du Nord et de l'Ouest, prend la forme d'un espace-tampon parsemé de camps de rétention comme Melilla dans lequel s'opère le filtrage des migrants et des réfugiés. Une troisième frontière, aux contours flous et mouvants, quasi dématérialisés, se met en place par répercussion à des milliers de kilomètres au sud. Cette dernière frontière est une ligne invisible dont l'objectif avoué est de juguler les flux migratoires à destination de l'Europe : ainsi le président français Emmanuel Macron, la chancelière allemande Angela Merkel et plus globalement l'Union européenne entendent sous-traiter aux pays sahéliens (notamment au Niger et au Tchad principaux pays de passage des migrants en route vers la Méditerranée) le filtrage de tous ces hommes qui entendent se rendre en Europe. Sur le terrain, les réseaux de passeurs contournent la mesure en rentrant dans la clandestinité : de nouvelles routes évitent les villes et les postes de contrôle, ce qui rend la traversée du désert encore plus périlleuse pour les migrants, déjà à la merci de passeurs qui n'hésitent pas parfois à les abandonner en plein désert.

► Conclusion

Les frontières saharo-sahéliennes sont le fruit de l'Histoire et non de la géographie. Artificielles, elles firent naître des mouvements sécessionnistes exprimant la révolte des régions marginalisées comme nous l'avons montré à propos des rébellions touarègues maliennes. Toutes contribuent à perpétuer l'instabilité et expliquent en partie la faillite des États incapables de les contrôler voire d'une manière plus générale pérennisent le sous-développement. Les pays ne sont jamais parvenus à les dépasser en mettant en place des organisations politiques et économiques régionales : la constitution des États-Unis du Sahel et la Cen-Sad (Communauté des États sahélo-sahariens) promue par le colonel Kadhafi est en effet restée plus à l'état de projet qu'une réalité (l'Algérie n'y adhéra pas ce qui affaiblit l'organisation régionale) alors qu'elles devaient libéraliser les échanges et faciliter la circulation des personnes. Aussi, sur le terrain, on assiste à une régionalisation informelle qui ignore les frontières nationales et profite de la faiblesse des États pour instaurer une économie parallèle et maffieuse.

Du point de vue économique, tout comme autrefois où le Sahara était un espace de transit pour la traite esclavagiste, il constitue à présent une aire de transit pour les trafics de drogues, d'armes et d'une multitude de produits acheminés clandestinement d'un pays à l'autre. Dans ce contexte, les frontières jouent un rôle essentiel, car elles ont fini par constituer de véritables rentes pour ceux qui sont chargés d'en assurer la surveillance comme pour ceux qui les contournent ou les détournent. Au fil des ans, on assista à une parcellisation et une spécialisation de l'espace saharo-sahélien en une série de territoires et de routes affectées à des activités précises : chaque groupe en a sa propre perception et utilisation. Dans ce contexte (Retailé, 2015), trafiquants, commerçants, migrants, orpailleurs¹⁰, populations locales et pouvoirs politiques et administratifs¹¹ se retrouvent pour se partager les rentes frontalières ayant tous un intérêt financier.

In fine, l'aire Saharo-sahélienne est devenue un espace de non-droit aux mains de groupes djihadistes, de trafiquants de drogues et d'armes, de contrebandiers et de passeurs de migrants. Pour les premiers qui nient les limites étatiques, les frontières sont mobiles et éphémères, fluctuant au gré leurs conquêtes ou de leurs revers militaires. Pour les autres qui profitent de

10. Les pays saharo-sahéliens connaissent de véritables ruées vers l'or dans leur zone saharienne (nord du Soudan, Tibesti et Batha au Tchad, Air et Ténéré au Niger). Elles attirent de nombreux orpailleurs qui se jouent des frontières (Grégoire et Gagnol, 2017).

11. Du simple douanier ou policier au responsable de haut rang, la corruption est généralisée.

leur existence dans le souci de maximiser leur accumulation, elles sont de véritables rentes. Dans un cas comme dans l'autre, elles ne séparent plus !

■ Bibliographie

- Antil A. (2009), Contrôler les trafics ou perdre le Nord. Note sur les trafics en Mauritanie. Note de l'Ifri, Paris.
- Bennafla K. (2013), Illusion cartographique au Nord, barrière de sable à l'Est : les frontières mouvantes du Sahara occidental. *L'Espace Politique* 20/2013-2, [en ligne].
- Boilley P. ([1999], 2012), *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes, du Soudan français au Mali contemporain*. Paris, Karthala.
- Bourgeot A. (2011), Sahara de tous les enjeux, *Hérodote*, 142, p. 42-77.
- Bourgeot A. (1996), Les rébellions touarègues : une cause perdue ? *Afrique contemporaine*, 180, p. 99-115.
- Bourgeot A. (1995), Les sociétés touarègues, Nomadisme, identité, résistances, Paris, Karthala.
- Bourgeot A. (1989), *Le commerce transsaharien « Sud du Sahara-Sahel-Nord »*. Paris, éditions SEPIA, p. 129-137.
- Bourgeot A., Grégoire E. (2011), Désordres, pouvoirs et recompositions territoriales au Sahara. *Hérodote*, 142, p. 3-12.
- Brachet J, Choplin A., Pliez O. (2011), Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, 142, p. 163-182.
- Grégoire E. (2015), Dangers extérieurs, dangers intérieurs : le Niger face au radicalisme islamique. *EchoGéo*, Sur le Vif, [en ligne] <http://echogeo.revues.org/14192>.
- Grégoire E. (2013), Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures. *EchoGéo*, Sur le Vif, [en ligne] <http://echogeo.revues.org/13466>.
- Grégoire E. (1999, réédition 2010), *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*. Paris, Karthala, 339 p.
- Grégoire E., Gagnol L. (2017), Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténére et le massif de l'Air (Niger). *EchoGéo*, Sur le Vif, [en ligne] <http://echogeo.revues.org/14933>
- Lanne B. (1982), *Tchad-Libye : querelle des frontières*. Karthala, 1982.
- Pérouse de Montclos M.-A. (2016), Face à Boko Haram, l'impossible coalition. In B. Badie, Dominique Vidal (dir.). *Qui gouverne le monde ? L'état du monde 2017*. Paris, La Découverte, p. 243-248.
- Retailé D. (2018), Sahel, sahel. *L'Information Géographique*, 1, mars, p. 32-79.
- Retailé D. (2015), Le soin par la guerre. [en ligne] archive ouverte HAL-SHS.
- Rodier A. (2010), Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel, compte rendu de l'intervention au séminaire du GERAS du 21 mai 2010, au sein de l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'École militaire), Paris.
- Scheele J. (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara, Regional Connective the Twentieth Century*. *African Studies*, Cambridge University Press.

Simon J. (2011), Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants, Acteurs et conséquences politiques. *Hérodote*, p. 125-142.